La rivière Grand : dossier juridique

Une concession de chaque côté de la rivière emporte-t-elle la rivière et son lit?

La question en litige

La proclamation de 1784, qui concède six milles « de chaque côté de la rivière … jusqu'à la source », comprend-elle le lit et les eaux de la rivière Grand? Et comment la présomption législative ontarienne sur le lit des eaux navigables s'applique-t-elle à une concession qui lui est antérieure?

Les instruments

Instrument	Date	Effet
Proclamation de Haldimand	25 oct. 1784	Six milles de chaque côté, du lac à la source
Plan de Jones	vers 1801	« continuent le long du bras principal jusqu'à sa source »
Loi sur le lit des eaux navigables	LRO 1990, c B.4	Présume que le lit n'est pas concédé sauf mention expresse
Rivière du patrimoine canadien	1994	La rivière Grand désignée

Les lois

Loi sur le lit des eaux navigables, LRO 1990, c B.4, art 1.

Loi sur les eaux navigables canadiennes, LRC 1985, c N-22.

Loi constitutionnelle de 1867 (R-U), 30 & 31 Vict, c 3, art 109.

La jurisprudence

R c Nikal, [1996] 1 RCS 1013
Le lit d'une rivière traversant une réserve a été jugé ne pas faire partie de la réserve; la présomption de common law de propriété jusqu'au milieu du cours d'eau ne s'appliquait pas dans les circonstances.

St Catharines Milling and Lumber Co c R, (1888), 14 App Cas 46 (CP)
La province reçoit ses terres sous réserve d'un intérêt autre que le sien.

R c Marshall, [1999] 3 RCS 456
Les instruments historiques s'interprètent dans leur contexte.

Les arguments

	Pour la Couronne	Pour la catégorie
Les mots	Une terre « de chaque côté » : la rivière est la limite, non la concession	La rivière est l'axe de la concession; la terre des deux côtés l'emporte
La loi	Le lit est présumé à la Couronne (Loi sur le lit des eaux navigables)	Une présomption provinciale ne peut réduire une concession préservée par l'art. 109
Nikal	Le lit d'une rivière traversant une réserve n'en fait pas partie	Nikal tenait à ses propres faits et documents; ici la concession va « jusqu'à la source »
Le contexte	Une concession de terre pour l'établissement	Une concession pour rétablir un peuple riverain (Marshall)

© Mohawk's Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l'enseignement.

La rivière Grand : dossier juridique

Points faibles à vérifier

Pour la catégorie : Nikal; la lecture habituelle de « de chaque côté » comme limite. Pour la Couronne : la loi est postérieure à la concession; l’art. 109; le but de la concession, rétablir un peuple riverain près d’une rivière.

Note d’information

Un ministère provincial reçoit une demande de prélèvement d’eau dans la rivière Grand pour un nouveau lotissement. En 150 à 200 mots, conseille le ministère : l’intérêt de la catégorie touche-t-il l’eau et le lit, et que doit-il faire avant de décider? Rédige une note d’information : objet, contexte, considérations, recommandation.

Problème de plaidoirie

Des membres du Registre demandent un jugement déclarant que la concession de 1784 comprend le lit et les eaux de la rivière Grand, et que les permis de prélèvement d’eau sur le territoire exigent la licence de la catégorie. La Couronne invoque la Loi sur le lit des eaux navigables et Nikal.

Pour les requérants : les mots et le but de la concession, le plan de Jones, l’art. 109. **Pour la Couronne :** la loi, Nikal, et la rivière comme limite. **Pour les deux :** comment une loi postérieure s’applique à une concession antérieure.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

La rivière Grand : dossier juridique

Un plan type : IRAC

Étape	Pour les requérants
Question	La concession comprend-elle le lit et les eaux de la rivière Grand?
Règle	La proclamation lue dans son contexte (Marshall); l’art. 109; la Loi sur le lit des eaux navigables et ses limites.
Application	La concession s’étend de chaque côté « jusqu’à la source » : la rivière en est l’axe; une présomption provinciale postérieure ne peut réduire un intérêt préservé par l’art. 109.
Conclusion	Un jugement déclarant que la concession comprend la rivière et son lit.

Le plan de la Couronne suit les quatre mêmes étapes en sens inverse. Les étudiants le rédigent eux-mêmes.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

La rivière Grand : dossier juridique

Travail écrit : mémoire

La tâche

Rédige le mémoire d’une des parties à la plaidoirie de cette fiche : Les requérants ou La Couronne, selon les consignes. Puis plaide-le.

Exigences

- 2 500 mots, sans la liste des autorités.
- Chaque autorité citée selon le Guide McGill, avec renvois précis.
- Au moins six autorités, dont au moins deux absentes de cette fiche.
- Répondre au meilleur argument adverse dans la partie III, et pas seulement présenter sa propre thèse.
- Seulement les faits énoncés dans le problème; aucun fait nouveau.

Structure

- Partie I, les faits : un exposé neutre, deux pages au plus.
- Partie II, les questions en litige : chacune en une seule question.
- Partie III, le droit et l’argumentation : question par question, la règle, son application, et la réponse à l’autre partie.
- Partie IV, l’ordonnance demandée : rédigée avec précision.
- Partie V, la liste des autorités : lois, puis jurisprudence, puis doctrine.

Échéancier

- Semaine 1 : recherche; un plan d’une page des questions et des autorités.
- Semaine 2 : le mémoire complet, échangé avec l’autre partie.
- Semaine 3 : la plaidoirie.

Plaidoirie

Quinze minutes par partie, deux minutes de réplique pour la partie requérante. Attendez-vous aux questions du tribunal dès la première minute; la grille de correction de la page du corps professoral s’applique.

Intégrité

Ton mémoire doit être le tien. Si tu utilises un outil d’IA pour la recherche ou la rédaction, vérifie chaque autorité dans les recueils et indique-le dans une note; une référence inventée entraîne l’échec du travail.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.

La rivière Grand : dossier juridique

Pour le corps professoral : normes visées

Compétences universelles	Repérer les faits et les affirmations clés; Comprendre les perspectives et les points de vue; Analyser et évaluer les preuves; Appliquer : qu’est-ce que cela veut dire pour nous?. Les mêmes partout, quel que soit le programme.
Appel à l’action 28 de la CVR	Le droit des biens et des eaux, et l’histoire des relations entre les Autochtones et la Couronne.
Exigence nationale	Résolution de problèmes, recherche juridique, communication orale et écrite.
Citation	Le Guide McGill; les renvois précis sont laissés aux étudiants.
Méthode	IRAC; une note d’information à un ministère; une plaidoirie sur un jugement déclaratoire.
Équilibre	Les arguments des deux côtés et leurs points faibles; le dossier nomme sa propre position.
Durée	Un cours de 90 minutes; la plaidoirie en séance distincte.

Grille de correction : la plaidoirie

	Remarquable	Solide	Compétent	Faible
Droit	Toutes les autorités pertinentes, exactes, avec renvois précis	Principales autorités justes	Certaines manquent ou sont imprécises	Erronées ou absentes
Analyse	Applique le droit aux faits et répond au meilleur argument adverse	Applique clairement le droit	L’applique en partie	Énonce le droit sans l’appliquer
Structure	Un plan clair, suivi	Clair, généralement suivi	Quelques écarts	Difficile à suivre
Plaidoirie	Répond directement au tribunal et revient à sa thèse	Répond bien	Répond avec difficulté	Évite les questions

Ce dossier expose la position de la Nation mohawk de Grand River à côté d’autres positions, pour l’étude et la plaidoirie. Les résumés de jurisprudence servent à l’enseignement : lisez les recueils. Il ne constitue pas un avis juridique.

© Mohawk’s Printer for Grand River, 2026, pour la Nation mohawk de Grand River · Territoire de Grand River, Ohsweken. Reproduction libre pour l’enseignement.